



VILLE DE
SAINT-MANDRIER
SUR-MER

Plan Local d'Urbanisme

3A3

Notice des
annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Sommaire

Eau potable	3
1. Présentation du service	3
2. Ressources, réseaux et équipements.....	3
3. Les volumes	4
Assainissement	5
1. Présentation du service	5
2. Les usagers du service	5
3. Réseaux et ouvrages.....	5
Elimination des déchets.....	6
1. Présentation du service	6
2. La collecte.....	6
3. Les volumes	7
4. La déchetterie.....	7
5. Traitement des déchets.....	7

Eau potable

1. Présentation du service

Saint-Mandrier-sur-Mer délègue le service de l'eau potable à la compagnie des Eaux et de l'Ozone. La société a un contrat d'affermage avec Véolia.

2. Ressources, réseaux et équipements

Le Captage

L'eau distribuée sur Saint-Mandrier-sur-Mer est pour partie pompée au Puits de Verlaque localisé sur la commune de La Seyne-sur-Mer au quartier des Sablettes. Le puits de captage est équipé de deux groupes d'exhaure qui représente chacun un potentiel de production de 120 m³/h.

Cet approvisionnement en eau de la commune est complété par un achat d'eau en provenance de l'adduction de Carcès, via les installations de la Marine Nationale. Ces eaux sont traitées à l'usine de La Valette.

Un achat d'eau est également possible à la Commune de La Seine sur Mer à partir du réservoir du Rouquier (500 m³). Ces eaux proviennent du canal de Provence et sont traitées par l'usine d'Hugueneuve.

Le stockage

Une fois traitée à Verlaque, l'eau est refoulée par pompage en fonction de la demande au réservoir du Lazaret Haut (1 600 m³).

L'eau en provenance de l'adduction de Carcès (eau de surface) et traitée à l'usine de la Valette, est acheminée jusqu'à Saint Mandrier via les installations de la Marine Nationale. Elle est stockée au réservoir de Cavalas (1 600 m³). Elle est ensuite pompée vers le réservoir du Lazaret Haut en fonction de la demande et des apports effectués par le Puits de Verlaque.

Le réservoir du Lazaret Haut est en équilibre avec celui du Lazaret Bas (600 m³) par l'intermédiaire duquel est alimenté le quartier de Marégau.

La capacité de stockage du service est de 4 300 m³.

Le réseau

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune est constitué par deux canalisations principales d'adduction d'une longueur totale de 9,7 km permettant de relier les deux stations de reprise de Verlaque et Cavalas au réservoir du Lazaret Haut.

Outre ces conduites d'adduction, il est composé de 30,2 km de canalisations de distribution de diamètre variant de 60 mm à 300 mm et pour la plus grande majorité en fonte.

Le réseau alimente le service grâce à 3 502 branchements représentant un linéaire de 17,62 km de conduites.

3. Les volumes

Le volume d'eau vendu aux consommateurs se décompose ainsi :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	452 642	434 477	418 446	357 237	392 964	10,0%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	452 642	434 477	418 446	357 237	392 964	10,0%
domestique ou assimilé	438 037	422 768	409 408	346 179	392 964	13,5%
autres que domestiques	14 605	11 709	9 038	11 058	NC	

Le volume vendu a diminué de 15 % entre 2010 et 2014, mais a augmenté de 10 % entre 2013 et 2014.

Le rendement du réseau est en progression, à 88,7 % en 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%)						
(A+B)/(C+D)	82,8 %	83,5 %	79,5 %	NS	88,7 %	NS
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)A	457 205	441 333	427 411	NS	403 001	NS
Volume produit (m3) C	113 776	117 496	151 325	150 292	60 049	-39,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	438 320	411 172	386 414	353 689	394 404	11,5%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Assainissement

1. Présentation du service

Le réseau d'assainissement de Saint-Mandrier-sur-Mer est assuré de manière collective. La collecte est gérée en régie municipale. Les eaux sont gérées par la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (TPM). Cette communauté rassemble à ce jour 12 communes :

Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Hyères, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Toulon et La Vallette-du-Var.

2. Les usagers du service

Saint-Mandrier-sur-Mer compte 4 718 abonnés au service assainissement, soit un taux de raccordement de 99,7 %.

3. Réseaux et ouvrages

Le réseau gravitaire comprend 21 800 mètres de conduites, ainsi que 5 000 mètres de réseau linéaire de refoulement. Saint-Mandrier-sur-Mer compte 8 postes de refoulement.

Le traitement des eaux usées collectées sur la commune est assuré par la station AmphitriA gérée actuellement par TPM. Cette station d'épuration a une capacité de traitement de 500 000 équivalent habitants. Cette station d'épuration gère également les eaux usées des communes de Toulon Ouest, La Seyne sur Mer, Six Fours les Plages, Ollioules, Le Revest les eaux et Evenos.

En terme de capacité, le traitement présente une bonne qualité :

	VOLUMES ENTRANTS (m3)		Evolution N/N-1
	2013	2014	
AmphitriA	21 714 070	24 833 266	14,4%

AMPHITRIA	
Volume (m3/j)	103 000
DBO5 (kg/j)	30 000
DCO (kg/j)	78 000
MES (kg/j)	36 000

Volume (m3/j)	68 036
DBO5 (kg/j)	11 765
DCO (kg/j)	37 247
MES (kg/j)	15 542

Les boues produites sont en grande partie incinérées.

	Quantité de boues produites (tMS)		Destination des boues
	2013	2014	
AmphitriA	7 456	8 445	Incinération (94,2%) CET 2 (3,5%) Compostage (2,3%)

Élimination des déchets

1. Présentation du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers s'exerce au travers de deux compétences distinctes :

1 - La compétence Collecte, couvrant toutes les opérations rattachées à la collecte : selon les différentes formules : en porte-à-porte, en apport volontaire en « point propreté » les différents types de déchets collectés : ordures ménagères résiduelles, déchets issus des collectes sélectives, encombrants, déchets verts, etc.

La compétence Collecte est déléguée à la société Pizzorno Environnement.

2 - La compétence Traitement, regroupant les différentes opérations de traitement : incinération, enfouissement, compostage, recyclage des déchets.

La compétence Traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables a été transférée à Toulon Provence Méditerranée (TPM), elle-même adhérente du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Pour les autres types de déchets, la compétence Traitement reste de la responsabilité de la Commune.

2. La collecte

Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis, mercredis, vendredis et samedis, ainsi que les dimanches en période estivale.

Le vidage des déchets ménagers s'effectue à l'unité de traitement thermique situé à Toulon ZI de Lagoubran exploité par le SITTOMAT.

La collecte sélective

Le ramassage des déchets recyclables a lieu tous les mardis pour les papiers et assimilés, et tous les jeudis pour les plastiques et assimilés.

La collecte de verre s'effectue uniquement en point d'apport volontaire.

Tous les produits sont transportés auprès du site de vidage de Veolia – avenue Robert Brun à la Seyne sur Mer.

3. Les volumes

Collecte en Tonnes,	2015	2014	2013	2012	2011
Ordures ménagères	1 876,96	1 926,36	1 792,66	1 781,92	1 864,42
Déchets recyclables multi-matériaux					78,84
Déchets recyclables cartons	178,22	183,92	185,06	176,64	105,88
Déchets recyclables plastiques	30,98	30,62	29,82	28,30	20,98
Total des déchets recyclables	219,20	214,54	214,88	204,94	205,70

Le volume d'ordure ménagère collecté est en diminution entre 2014 et 2015, avec 1 877 tonnes collectées.

4. La déchetterie

Saint-Mandrier-sur-Mer possède une déchetterie située à Pin Rolland. Elle est gérée par Toulon Provence Méditerranée, et est ouverte le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

5. Traitement des déchets

En 2015, le Sittomat a valorisé plus de 88 % des déchets récoltés, essentiellement en les incinérant pour produire de l'électricité et de la vapeur d'eau permettant d'alimenter des réseaux de chauffage.

	2015
Ordures ménagères collectées (en tonnes)	226 515,8
Ordures ménagères valorisées (en tonnes)*	200 524,9
Ordures ménagères enfouies (en tonnes)	25 987,88
Énergie électrique produite (en MWh)	68 308
Énergie thermique produite (en MWh)	16 026